



Fiche d'inscription - Année

458, Chaussée de Tongres
Tel : 042639333
lerockstudio@gmail.com

4000 ROCOURT
Gsm : 0495.546793
www.lerockstudio.be

NOM de l'élève : _____ Prénom : _____

Nom & Prénom du responsable légal : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Tel : _____ e-mail : _____ @ _____

INSCRIPTION AUX COURS DE : guitare - basse - batterie - chant - autre : _____

Durée hebdomadaire des cours : 30mn - 60mn - autre : _____

Nb. de cours annuels : 36 cours (3 x 12 cours) - autre : _____

Montant des cours : _____ €

+ adhésion annuelle familiale: 20€

TOTAL à régler : _____ €

J'autorise l'établissement LE ROCKSTUDIO à diffuser des photos de l'élève prises dans le cadre de l'école, ou lors de concerts organisés par l'école, sur le site internet ou dans des médias, à condition que cela soit en rapport avec l'école : **OUI / NON**

Fait à : _____ à la date du : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

La signature de cette fiche d'inscription vaut acceptation des conditions tarifaires, du règlement intérieur et de toutes les informations se trouvant au verso de cette fiche.

REGLEMENT INTERIEUR AU ROCKSTUDIO

- La fiche d'inscription doit être complétée et signée, accompagnée du paiement de l'adhésion annuelle familiale.
- Le montant total des cours doit être réglé en début de période, dans le cas contraire, les cours pourront être suspendus.
- Le nombre de cours annuels peut être adapté en accord avec le professeur.
- Les inscriptions en cours de cycle sont acceptées, et le montant à régler sera dans ce cas calculé au prorata du nombre de cours pouvant être dispensés.
- Les élèves mineurs doivent toujours être accompagnés d'un parent ou d'un responsable, car une fois le cours terminé, les professeurs ne peuvent en aucun cas les garder et encore moins les surveiller. En cas de retard du parent de l'élève, l'établissement le Rockstudio ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'accident. Nous invitons les parents à prévenir immédiatement leur professeur en cas d'empêchement.
- Tout cours individuel annulé par l'élève doit l'être au moins 48h à l'avance. Dans le cas contraire, et si aucun horaire de rattrapage n'est disponible, l'heure est due à titre de dédommagement. (sauf cas de force majeure justifié suivant l'appréciation du professeur).
- Les séances en groupes de plusieurs personnes feront l'objet d'un règlement provisionnel forfaitaire trimestriel. L'heure sera due quels que soient le nombre de présents et le motif d'absence. En cas d'impossibilité d'assister à un cours, le professeur doit en être averti le plus tôt possible. Dans tous les cas, rien n'oblige un professeur à rattraper le cours manqué, sauf en cas de maladie (certificat médical obligatoire). En cas d'absence du professeur, l'élève est en droit de rattraper son cours, ou d'en demander le remboursement si le rattrapage s'avère impossible.
- L'abandon en cours d'année n'impliquera pas le remboursement systématique des cours restants, sauf en cas de déménagement, maladie ou décès.
- Tout trimestre entamé est dû.
- ***L'équipe pédagogique tient à ce que chaque élève révise ses exercices ou ses morceaux entre deux cours et n'arrive pas sans avoir travaillé un minimum de 15 mn par jour. Tout élève doit faire preuve d'assiduité et de discipline. Le professeur et la direction tiendront les parents informés de tout manquement.***